



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sectes

Question écrite n° 30248

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à M. le Premier ministre s'il ne serait pas nécessaire de dresser d'ores et déjà un bilan sur l'action de l'Observatoire national sur les sectes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de dresser un bilan de l'action de l'observatoire interministériel sur les sectes. Le Gouvernement est extrêmement attentif à la mise en oeuvre d'une politique efficace de lutte contre le développement du phénomène sectaire dans le respect des principes démocratiques et républicains. Lors du conseil des ministres, le 7 octobre 1998, le Premier ministre a présenté le décret n° 98-890 instituant une mission interministérielle de lutte contre les sectes. Cette institution a vocation à se substituer à l'observatoire interministériel sur les sectes qui a fonctionné pendant près de deux ans et a permis de compléter le travail d'information accompli par la commission d'enquête parlementaire présidée par M. Alain Gest. Le Gouvernement a souhaité se doter d'une structure plus opérationnelle ayant pour vocation : d'analyser le phénomène sectaire ; d'inciter les pouvoirs publics à prendre, dans le respect des libertés publiques, les mesures appropriées pour prévenir et combattre les actions des sectes qui portent atteinte à la dignité de la personne humaine ou qui menacent l'ordre public ; de contribuer à l'information et à la formation des agents publics ; d'informer le public sur les dangers que présente le phénomène sectaire ; de participer aux réflexions et travaux concernant les questions relevant de sa compétence qui sont menés dans les enceintes internationales. La mission interministérielle dont le président et les membres ont été nommés le 23 novembre 1998, bénéficie du concours d'un certain nombre d'agents de l'Etat mis à disposition par leurs administrations d'origine. Son fonctionnement est permanent. Par ailleurs, la mission s'appuie sur un conseil d'orientation composée de personnalités qualifiées et un groupe opérationnel réunissant des représentants des principales administrations concernées : éducation nationale, justice, intérieur, emploi et solidarité, défense, jeunesse et sports, outre-mer et affaires étrangères. Le 7 février 2000, le président de la MILS, Alain Vivien, a remis au Premier ministre un premier rapport qui porte sur ses activités et ouvre plusieurs pistes de réflexion dans la lutte contre les sectes. Un travail interministériel va être engagé et chacune d'elles sera attentivement examinée.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30248

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3032

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1275